



Divorce pour alteration definitive du lien conjugal

Par **MrsCD**, le **10/06/2011** à **11:30**

Bonjour,

Voila ma situation. J'ai besoin de me separer de mon mari. Il refuse de travailler, n'a aucun revenu personel et ne contribue a aucun payment pour quoi que ce soit. Mon salaire couvre tout nos frais, emprunt immobilier, voitures etc. Mon mari bien entendu refuse le divorce et rendra la situation la plus difficile possible pour que cela se passe tres mal. Mon avocate m'a conseille de quitter le domicile conjugale avec mes enfants et au bout de deux ans de separation mon mari sera oblige d'accepter le divorce. Je pars donc ouvrir un bureau en Suisse pour ma boite. Mon probleme est que je dois malgres tout continuer a payer tout les emprunts car il n'assumera rien, cela constitue une somme considerable, de plus il va falloir que je paye pour un nouveau logement, la garde des enfants etc. Est-ce la bonne demarche, n'y-a-t'il aucun autre recours?

De plus, mon avocate m'a conseille de prendre mes affaires avec moi can plus tard cela sera impossible, mon mari va certainement m'en empecher. Ais-je le droit d'emmener avec moi certaines de mes affaires et meubles pour lesquels j'ai tout paye?

Mon avocat m'a aussi dit que si je continue a payer la maison seule pendant ces deux annes cet investissement me reviendra integralement, est-ce sure?

Finalement, quels autres risques est-ce-que je cours si je quitte le domicile conjugale avant le divorce? A noter que mon mari souffre the probleme psychologiques graves pour lequel il suit un traitement regulier, quand il suit son traitement tout va tres bien et il a toutes ses facultees, mais denierement il a decide d'arreter son traitement ce qui pose de gros risques pour moi et mes enfants. Cela constituerait-il une justification attenuante pour mon depart ou le fait de sa maladie agravera-t'il les choses pour notre future divorce?

Merci de bien vouloir me repondre car je ne ne suis vraiment pas sure du bon choix a faire.

Par **Domil**, le **10/06/2011** à **13:37**

Votre avocat vous a donné tous les conseils.

Vous voulez divorcer, il ne veut pas, donc vous partez

- soit là il demande le divorce pour faute et vous avez votre divorce

- soit il ne fait rien et votre avocat fait les démarches pour avoir ce divorce dans deux ans Effectivement emporter tout ce que vous voulez garder car s'il jette tout une fois que vous serez partie, vous n'aurez aucun recours.

Il peut refuser le divorce et vous assigner pour obtenir une pension alimentaire

Par **MrsCD**, le **10/06/2011** à **14:37**

Merci de votre reponse.

Je vais deja payer pour la maison ou il va lui meme rester (1300 euro) sa voiture (250 euro) malheureusement l'emprunt de celle ci est a mon nom. Il n'y a aucun moyen que je puisse aussi payer une pension alimentaire. Il me restera peu pour moi et mes deux filles plus repayer une location etc.

Pour ce qui est d'emporter des affaires, puis-je prendre quelques de meubles que j'ai achete en brocante et retapee moi meme, ou auquel je tiens beaucoup? Je lui laisserai tout le reste plus tout ce qui est electro menager etc mais je ne connais pas mes droits a cet effect et ce que je peux ou ne peux pas emporter.

Je vous suis tres reconnaissante de votre aide.

Par **Domil**, le **10/06/2011** à **17:44**

Il n'y a point de vol entre époux et vous n'avez rien acheté vous-même, c'est la communauté qui a acheté (je suppose que vous êtes en communauté), donc prenez ce que vous voulez.

[citation]Je vais deja payer pour la maison ou il va lui meme rester (1300 euro) [/citation] donc demandez, lors de l'audience de conciliation, qu'il verse une indemnité d'occupation ou mieux, que la maison vous soit attribuée !!

[citation]sa voiture (250 euro) malheureusement l'emprunt de celle ci est a mon nom.[/citation] alors prenez les clefs et servez-vous en

Par **MrsCD**, le **14/06/2011** à **08:52**

Merci pour vos reponses precises. Cela m'a beaucoup eclairee.